

# **M. L. P. S.**

*Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale*

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 13 février 2018

## **La justice européenne donne définitivement raison au MLPS**

Par un arrêt du 5 février 2018, le Tribunal européen a sonné définitivement le glas du monopole de la sécurité sociale.

Le Tribunal a jugé que "la circonstance que l'offre de biens et services soit faite sans but lucratif ne fait pas obstacle à ce que l'entité qui effectue ces opérations sur le marché soit considérée comme une entreprise, dès lors que cette offre se trouve en concurrence avec celle d'autres opérateurs qui poursuivent un but lucratif".

Tel est le cas en France, où plusieurs sociétés d'assurance européennes proposent des contrats d'assurance maladie et retraite en vertu de l'article L362-2 du code des assurances qui résulte de la transposition, par la loi n° 94-5 du 4 janvier 1994, des directives 92/49/CEE ET 92/96/CEE, et bénéficie de ce fait de la primauté du droit de l'Union européenne. Il en résulte que toutes les caisses de sécurité sociale sont des entreprises et exercent leur activité en concurrence.

Le MLPS a combattu pendant 27 ans pour parvenir à ce résultat, qui va changer le cours de l'histoire de France. Le communisme institué en 1945, maintenu et renforcé depuis, a perdu la bataille. Le MLPS tient à rendre hommage à Ronald Reagan, Margaret Thatcher et au pape Jean-Paul II qui ont montré la voie au monde libre et qui tous trois étaient issus du peuple.